

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023 Délibération n° 16_30-03-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

ACOMPTE SUR SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Des crédits sont prévus à l'article 6521 du budget principal pour permettre de verser des subventions d'équilibre sur les budgets annexes des piscines, de l'entretien et la gestion des parcs d'activité et de l'Office de Tourisme.

En 2023, le budget principal prévoit ainsi des crédits à hauteur de 177 881 € pour verser une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Afin de permettre à ce budget annexe de faire face au mandatement des factures, il est nécessaire de verser dès le début de l'année un acompte d'un montant de 130 000 € sur la subvention annuelle.

Cette subvention sera perçue sur le budget annexe au compte 7552 (prise en charge de déficit).

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement d'un acompte de 130 000 € sur la subvention d'équilibre du budget annexe « Office de Tourisme » comme présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 04 AVR 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 04 AVR 2023
Le Président de la COMMUNAUTE
Rémy NICOLEAU